



Structure porteuse du SAGE :



RÉGIONS, DÉPARTEMENTS, INTERCOMMUNALITÉS  
AU SERVICE DES HABITANTS DU BASSIN DE LA LOIRE

# Feuille de route 2026-2030

Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir

Validée par la Commission Locale de l'Eau le 13/01/2026

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>1.1 Objectifs de la feuille de route de la commission locale de l'eau (CLE)</b>	<b>2</b>
<b>1.2 Modalités de construction de la feuille de route 2026-2030</b>	<b>2</b>
<b>1.3 Les nouveaux éléments de cadrage</b>	<b>3</b>
1.3.1 La déclinaison de la trajectoire nationale de sobriété	3
1.3.2 Le décret SAGE de décembre de 2024	3
1.3.3 Le futur SDAGE	3
1.3.4 Le 12ème programme de l'AELB	3
<b>2 Fiche d'identité synthétique du territoire de la démarche du SAGE</b>	<b>4</b>
<b>2.1 Historique de la démarche SAGE</b>	<b>4</b>
<b>2.2 Gouvernance du SAGE</b>	<b>5</b>
2.2.1 La Commission locale de l'eau (CLE)	5
2.2.2 La structure porteuse	5
2.2.3 La cellule d'animation	7
<b>2.3 Articulation Sage / Contrats territoriaux (CT) ou Accords de Territoires (AT)</b>	<b>7</b>
<b>3 Programme d'actions pluriannuel de la CLE</b>	<b>11</b>
<b>3.1 Chantiers prioritaires de la CLE</b>	<b>11</b>
3.1.1 Réviser l'état des lieux du SAGE	11
3.1.2 Mettre en œuvre une stratégie de communication	11
3.1.3 Renforcer la prise en compte des enjeux eau dans les documents d'urbanisme	11
3.1.4 Mener des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)	12
<b>3.2 Accompagnement des démarches territoriales et synergie (CT et AT)</b>	<b>12</b>
<b>3.3 Cartographie des gouvernances du territoire</b>	<b>19</b>
<b>3.4 Les mutualisations et la rationalisation des maîtrises d'ouvrage</b>	<b>20</b>
3.4.1 En inter-SAGE et SAGE/CT portés par l'EP Loire	20
3.4.2 Autres actions en inter-SAGE	21
<b>3.5 Implication dans le cycle Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)</b>	<b>22</b>
<b>4 Calendrier et budget prévisionnel pluriannuel</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE : CARTOGRAPHIE DES GOUVERNANCES DU TERRITOIRE</b>	<b>24</b>

## INTRODUCTION

### 1.1 Objectifs de la feuille de route de la commission locale de l'eau (CLE)

L'objectif de la feuille de route est de permettre à la CLE de construire une vision partagée - entre les membres de la CLE et sa structure porteuse - de sa stratégie d'action sur les 5 ans à venir (2026-2030), avec un programme d'actions opérationnel sur 2-3 ans.

Concrètement, la feuille de route définit, de façon synthétique et pédagogique, le programme de travail que la CLE se fixe (chantiers prioritaires).

La feuille de route doit viser à favoriser, de manière opérationnelle, l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et à améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire. Elle doit également contribuer à la synergie des différents outils et démarches sur le territoire (articulation entre SAGE et contrats territoriaux/accords de territoires, SAGE voisins, ...). Elle permet de préciser les objectifs et les axes de travail que la CLE fixe à sa cellule d'animation.

La feuille de route sert de référence à l'agence de l'eau pour l'instruction des demandes d'aide financière.

### 1.2 Modalités de construction de la feuille de route 2026-2030

La feuille de route est construite conjointement par la CLE, sa structure porteuse et sa cellule d'animation, en se basant sur la feuille de route précédente (11<sup>e</sup> programme, année 2019) le cas échéant. Les membres de la CLE du SAGE Loir ont pu formuler des propositions en bureau (14 octobre 2025), en séance de CLE (25 novembre 2025) et par courriel.

Avant sa validation, le projet de feuille de route est discuté avec l'agence de l'eau. La feuille de route est ensuite soumise pour adoption à l'instance délibérante de la structure porteuse dans son domaine de compétence (9 décembre 2025) et à la CLE (13 janvier 2026).

Concernant le calendrier de travail, la feuille de route est un élément à fournir pour l'octroi des aides financières de l'agence de l'eau. Elle doit donc être validée en fin de l'année N pour une demande d'aide de l'année N+1, et jointe au dépôt de la première demande d'aide. Ce calendrier de mise en œuvre commence à s'appliquer avec les aides de l'année 2026.



Figure 1 : Ateliers pour l'élaboration de la feuille de route 2026-2030 en CLE du 25 novembre 2025

### 1.3 Les nouveaux éléments de cadrage

#### 1.3.1 La déclinaison de la trajectoire nationale de sobriété

Le comité de bassin Loire Bretagne a intégré la trajectoire nationale de sobriété dans son plan d'adaptation au changement climatique. L'objectif de **réduction de 10% des prélèvements en eau** a été retenu, sans répartition prédéfinie de l'effort entre les catégories d'usagers. Le comité invite les acteurs territoriaux à s'engager dans cette démarche de sobriété, et encourage les CLE, lorsqu'elles existent, à intégrer au minimum cet objectif dans leur stratégie territoriale.

#### 1.3.2 Le décret SAGE de décembre de 2024

Le décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 ajuste les dispositions du code de l'environnement concernant les SAGE dans l'objectif de prévoir davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des schémas et dans le fonctionnement des CLE. Le décret apporte aussi des modifications au code de l'urbanisme afin de garantir l'opérationnalité des schémas, en améliorant notamment leur intégration dans les outils d'aménagement des territoires.

Ce décret implique notamment une **actualisation des règles de fonctionnement de la CLE, une recomposition de la CLE, ainsi qu'une mise à jour de l'état des lieux du SAGE en 2027.**

#### 1.3.3 Le futur SDAGE

Il conviendra de participer aux **phases de consultation** lors de l'élaboration du prochain SDAGE, afin de porter les enjeux du territoire, et de prévoir un temps de **vérification de la compatibilité** du SAGE avec le SDAGE lors de son adoption.

#### 1.3.4 Le 12ème programme de l'AELB

Le 14 novembre 2024, le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a validé son 12<sup>e</sup> programme d'intervention.

Le 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau s'appuie sur les orientations stratégiques fixées par le comité de bassin, et repose sur deux priorités d'intervention :

- L'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau
- La solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés

Ces priorités sont complétées par des orientations visant à renforcer l'efficacité des actions :

- Renforcer l'adaptation des territoires au dérèglement climatique,
- Accompagner la mobilisation des acteurs et la gouvernance locale,
- Soutenir des démarches territoriales sur les territoires à enjeux,
- Agir pour la protection de la santé publique.

La feuille de route doit intégrer un **calendrier de réalisation de la cartographie des gouvernances**, qui devra être achevée au plus tard fin 2027.

L'agence invite les membres de la CLE à développer leur vision à long terme sur l'organisation des compétences et des gouvernances dans le domaine de l'eau sur leur territoire. Pour cela, l'agence demande à la CLE de mener un travail en deux étapes :

- élaborer une cartographie croisant les enjeux du territoire, les maîtres d'ouvrage présents (et absents), les gouvernances en place pour répondre aux enjeux, les outils mis en place (exemple : accord de territoire, PCAET, plan d'alimentation territoriaux, OUGC, ...). La feuille de route intègre le calendrier de réalisation de cette cartographie, qui doit être achevée au plus tard fin 2027. Il est possible d'annexer les éléments cartographiques déjà existants (notamment issus de la feuille de route précédente élaborée en 2019) et de préciser les besoins de mise à jour et d'approfondissement,
- questionner l'adéquation entre les enjeux du territoire et les gouvernances en place.



## 2.2 Gouvernance du SAGE

### 2.2.1 La Commission locale de l'eau (CLE)

La CLE est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du SAGE. La CLE du SAGE Loir a été instituée par arrêté inter-préfectoral du 8 novembre 2004. Entièrement renouvelée par arrêté préfectoral du 18 mars 2024, elle est ensuite partiellement renouvelée par arrêté préfectoral du 26 avril 2024. Elle est désormais composée de 79 membres. Le bureau de la CLE est lui composé de 24 membres.

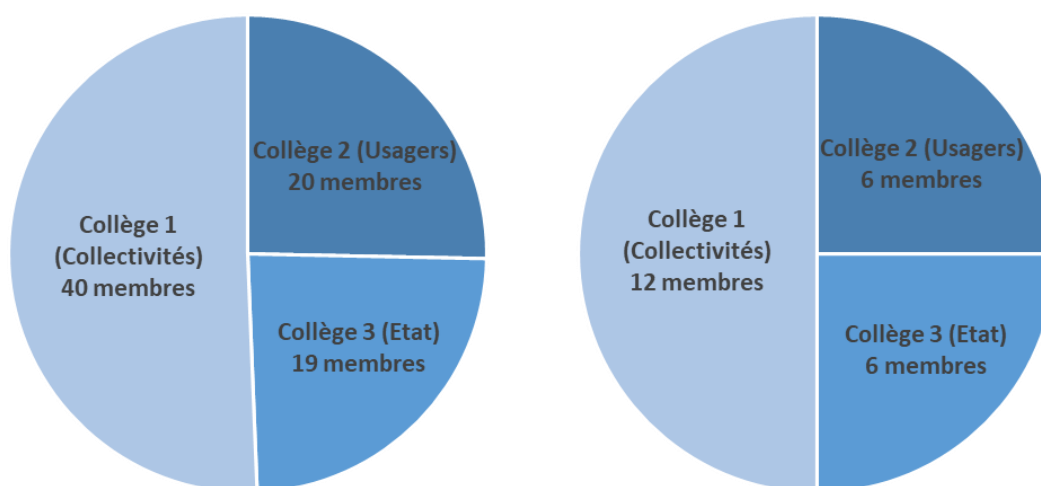


Figure 4 : Composition de la CLE (à gauche) et du bureau (à droite)

M. Alain BOURGEOIS, maire de Morée, est Président de la CLE depuis le 13 février 2019.

Les fonctions de Vice-présidents sont assurées par :

- Mme. Estelle COCHARD (Conseillère Régionale du Centre-Val de Loire)
- M. Philippe CHAMBRIER (Adjoint au Maire de Vendôme)
- M. Claude JAUNAY (Vice-président de la CC du Pays Fléchois)
- M. Martial LECOMTE (Maire de Marolles-les-Buis)

Plusieurs commissions ou groupes de travail sont créés afin d'élargir la concertation ou traiter de thématiques particulières. Ces commissions sont mobilisées en fonction des besoins.

### 2.2.2 La structure porteuse

Dépourvue de personnalité juridique, la CLE a désigné, dès le début de la phase d'élaboration, l'Etablissement public Loire (EP Loire) comme structure porteuse de la procédure. A ce titre, il assure l'animation, le secrétariat administratif, les actions de communication ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SAGE.

Créé en 1983, l'Etablissement public Loire (EP Loire) poursuit une ambition : fédérer les collectivités du bassin de la Loire autour d'une action concertée, solidaire et à l'échelle d'un vaste territoire représentant 20 % du territoire métropolitain.

Véritable outil partagé au service des territoires, il intervient là où les collectivités, seules, ne peuvent agir, ou choisissent de s'unir pour faire plus et mieux ensemble. Fidèle au principe de subsidiarité, il agit en soutien, en accompagnement, en maîtrise d'ouvrage ou en pilotage, selon les besoins.

Sa vocation est double : protéger et préserver. Protéger les habitants, les biens, les activités socio-économiques et les milieux face aux risques liés à l'eau (inondation-sécheresse). Préserver la ressource en eau et ainsi satisfaire les usages industriels, agricoles ainsi que l'approvisionnement en eau potable des populations dans une perspective de développement durable et d'adaptation dans un contexte de dérèglement climatique.

Organisé en syndicat mixte, il rassemble plus de soixante collectivités : Régions, Départements et Intercommunalités qui sont représentés au sein du Comité syndical composé de 85 délégués. Ensemble, ils portent une vision d'avenir pour la Loire et ses affluents.



**Figure 5 : Territoire d'intervention de l'Établissement public Loire**

Deux métiers structurent son action : l'hydraulique et l'aménagement du territoire. Autour de ces cœurs de compétence, l'Établissement déploie son expertise dans quatre domaines clés :

- La gestion des ressources en eau stratégiques, avec l'exploitation des barrages de Naussac (soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire) et de Villerest (écrêtement des crues et soutien d'étiage de la Loire), deux ouvrages structurants dont il est propriétaire et gestionnaire.
- L'évaluation et la gestion des risques d'inondation, à travers la gestion déléguée de digues de protection pour le compte des Intercommunalités, le pilotage de 2 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), de 7 Programmes d'Études Préalables (PEP).
- L'aménagement et la gestion équilibrée de la ressource en eau, avec le portage et l'animation de 9 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), 6 Contrats Territoriaux et un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).
- La recherche, l'innovation et le développement, afin d'éclairer l'action publique et anticiper les défis de demain.

### 2.2.3 La cellule d'animation

Pour l'animation générale de cette procédure SAGE, l'Etablissement met à la disposition de la CLE trois chargées de mission installées à Angers :

- 1,5 ETP d'animation générale
- 1 ETP d'animation thématique "gestion quantitative" à rattacher aux études HMUC

Les missions confiées aux animatrices sont les suivantes :

- organiser et animer les réunions de la CLE, de son bureau et de ses commissions ;
- préparer et rédiger les avis de la CLE dans le cadre des procédures de consultation administrative ;
- assurer le portage des actions confiées à la structure porteuse en phase d'élaboration, mise en œuvre et révision (études – produits de sensibilisation et de communication à l'attention de différents publics) ;
- accompagner et suivre les différents maîtres d'ouvrages d'opérations déclinant le SAGE ;
- piloter l'Accord de territoire du Loir en Région Pays-de-la-Loire.

Les animatrices bénéficient de l'appui de toute la structure porteuse et plus particulièrement d'agents mutualisés sur des fonctions supports (secrétariat, communication, système d'information géographique, marchés public, gestion administrative et financière) et des compétences techniques spécifiques (continuité écologique, qualité de l'eau, inondations, ...).

## 2.3 Articulation Sage / Contrats territoriaux (CT) ou Accords de Territoires (AT)

Le périmètre du SAGE Loir est quasiment entièrement couvert par des contrats territoriaux ou des accords de territoires portés et animés par diverses structures maîtres d'ouvrage. Ces outils programmatiques permettent une mise en œuvre opérationnelle des enjeux et des prescriptions du SAGE, au plus près des problématiques rencontrées sur les territoires du périmètre du Loir et de ses affluents :

**7 programmes contractuels « milieux aquatiques » ou multithématiques** à dominante de travaux de restauration des milieux aquatiques et de la continuité écologique. Ils sont tous assis sur une stratégie territoriale adoptée pour 6 ans permettant de déployer 2 programmes d'actions de 3 ans :

- CT Loir amont 2022-2025 porté, animé et sous maîtrise d'ouvrage principale du SMAR28. Il couvre un territoire de 2 200 Km<sup>2</sup> en Eure-et-Loir dont environ 1700 km<sup>2</sup> sur le bassin du Loir, soit 25 % du bassin. Une nouvelle stratégie territoriale et un futur Accord de territoire 2026-2028 sont en cours de préparation.
- CTMA Collins du Perche 2022-2024 porté, animé et sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Rivières des Collines du Perche. Il couvre un territoire de 272 Km<sup>2</sup> en Loir et Cher, soit 3,8% du bassin du Loir. Un nouveau programme d'actions est en cours d'écriture.
- CT Loir médian 2023-2025 porté, animé par Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois et sous maîtrise d'ouvrage multiple. Il couvre un territoire de 1 360 km<sup>2</sup> en Loir-et-Cher, soit 19% du bassin du Loir. Un nouveau programme d'actions devrait prochainement voir le jour.
- AT Eau Loir aval 2025-2027 porté et animé par l'Etablissement Public Loire en tant que structure porteuse du SAGE du Loir, il fédère 13 maîtres d'ouvrages, dont les structure GEMAPI du territoire pour la mise en œuvre d'un programme d'actions multithématique. Il couvre un territoire de 2 190 Km<sup>2</sup> à cheval sur la Sarthe et le Maine-et-Loire, soit 30,5% du bassin du Loir. La programmation 2025-2027, comme la précédente, bénéficie d'un outil de financement unique et commun à l'Agence de l'Eau et la Région des Pays de la Loire.
- CTMA Escotais Long Dême porté, animé et sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Gâtines-Racan. Il couvre un territoire de 296 km<sup>2</sup> en Indre-et-Loire, soit 4% du bassin du Loir. La nouvelle stratégie de territoire et la programmation d'un AT 2026-2028

« milieux aquatiques » ont été validés par la CLE du SAGE du Loir le 25/11/2025 pour un début des opérations en 2026.

- CT Fare Maulne Brûle Choux 2023-2025 porté, animé et sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Ouest Val de Loir. Il couvre un territoire de 204 km<sup>2</sup> en Indre-et-Loire, soit 2,8% du bassin du Loir. Une nouvelle programmation pour la période 2026-2028 sera présentée pour validation à la CLE en janvier 2026.
- CT Eau Basses Vallées Angevines et Romme 2024-2026 porté, animé par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme et sous maîtrise d'ouvrage du SMBVAR et du département de Maine-et-Loire sur la partie domaniale du Loir. Il couvre un territoire de 1410 km<sup>2</sup> dont 365 km<sup>2</sup> sur le bassin du Loir, soit 5% du bassin. Il est en cours de mise en œuvre.

#### **5 contrats territoriaux de bassins d'alimentation de captages prioritaires :**

- Captage des Prés Nolleys (Eure -et-Loir)
- Captages de Châteaudun et St Denis (Eure -et-Loir)
- Captages de Champ Charron et des Petites Ganches (Sarthe)
- Captage d'Oucques-la-Nouvelle (Loir-et-Cher). L'AT 2026-2031 sera présenté pour validation à la CLE en janvier 2026.
- Captage de Planche-Mercier (Indre-et-Loire)

Il reste quelques « zones blanches » qui ne bénéficient pas encore de programmes d'actions pour la mise en œuvre du SAGE, notamment sur le volet « Milieux aquatiques ».

La cellule d'animation de la CLE suit l'ensemble de ces dispositifs contractuels, accompagne toutes les étapes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation, à l'appui des différentes structures animatrices et coordinatrices, afin de s'assurer de leur adéquation avec les enjeux et les objectifs du SAGE du Loir. La signature de chacun de ces contrats est conditionnée à un avis favorable de la Commission locale de l'eau, sur la stratégie territoriale et le programme d'actions proposé.

Il est à noter que l'AT Eau Loir aval est animé et coordonné par une des animatrices du SAGE du Loir.



Type et nom du programme	Porteur de projet	Président	Animateur(trice)/ Technicien(ne)	Thématique(s) visées			Période du dernier contrat	Etat d'avancement 2025
				Milieux aquatiques	Pollutions diffuses	Captage AEP		
CT Loir amont	SMAR Loir 28	Patrick MARTIN	Céline MORIN	X	X		2022-2025	Mise en œuvre Reprogrammation pour AT 2026-2028
CTMA Collines du Perche	Syndicat des Rivières des Collines du Perche	Jacques GRANGER	Théo COIRRE	X			2022-2024	Année de transition
CT Loir médian	CA Territoires vendômois	Laurent BRILLARD	Jonas WEBER	X	X		2023-2025	Mise en œuvre
AT Eau Loir aval	Établissement Public Loire	Daniel FRECHET	Florence FOUSSARD	X	X		2025-2027	Mise en œuvre
CTMA Escotais Long Dême	CC Gâtine-Racan	Antoine TRYSTRAM	Alex TARBOURIECH	X			2018-2022	Bilan – évaluation Reprogrammation pour AT 2026-2028
CT Fare Maulne Brûle Choux	CC Ouest Val de Loir	Xavier DUPONT	Sarah MARIDOR	X			2023-2025	Bilan – évaluation Reprogrammation pour AT 2026-2028
CT Eau Basses vallées angevines et Romme	Syndicat Mixte des Basses vallées angevines et de la Romme	Jean-Paul PAVILLON	Céline PERSICO	X			2024-2026	Mise en œuvre
Captage des Prés-Nollets	CC du Bonnevalais	Joël BILLARD	Angélique Theraulaz			X	2023-2025	Bilan – évaluation Reprogrammation pour AT 2026-2028
Captages de Châteaudun et St Denis	CC du Grand Châteaudun	Fabien VERDIER	Alix NOYON et Juliette ESNEAULT			X	2023-2025	Bilan – évaluation
Captages de Champ Charron et des Petites Ganches	SIDPEP Perseigne Saosnois	Joseph LAMBERT	Tim MOITET			X	2025-2027	Mise en œuvre
Captage d'Oucques-la-Nouvelle	SIAEP d'Oucques	Denis LAUBERT	Léa MAITRE			X	2026-2031	Elaboration
Captage de Planche Mercier	SIVOM de l'Escotais	André LASCAUD	Pierrick VILLERET			X	2024-2029	Mise en œuvre

### **3 PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUEL DE LA CLE**

La présente partie de la feuille de route décrit les priorités d'actions de la CLE sur les 5 prochaines années (2026-2030), basées sur chacun des grands chapitres du SAGE et sur les objectifs du SDAGE (atteinte, maintien du bon état...). Sont précisées le « qui fait quoi » et, à titre prévisionnel et indicatif, les échéances des actions.

Ce programme d'actions est fortement dépendant de la capacité à mobiliser les financements nécessaires à sa mise en œuvre. En effet, la CLE a pris acte que l'EP Loire n'a pas les moyens de couvrir les restes à charge et ne peut plus couvrir le risque financier avant la notification d'une étude ou le recrutement d'un agent qui serait chargé de piloter cette dernière sur plusieurs années.

Les élections municipales de 2026, avec potentiellement l'arrivée de nouveaux membres et l'élection d'un nouveau président, pourront conduire à une modification de la feuille de route. Une mise à jour intermédiaire pourra également être envisagée en 2028.

#### **3.1 Chantiers prioritaires de la CLE**

##### **3.1.1 Réviser l'état des lieux du SAGE**

Conformément au Décret SAGE, en 2027, la CLE devra se prononcer sur l'opportunité d'engager une révision basée sur la mise à jour de l'état des lieux du SAGE. Ainsi donc cette étape préalable devra être anticipée, elle sera lancée en 2026. Selon les compétences disponibles en interne, notamment avec l'aide des fonctions support de l'Établissement public Loire, ce travail pourra être opéré en partie en régie.

Selon les éléments apportés par la mise à jour de l'état des lieux, la CLE étudiera donc en 2027 l'opportunité de procéder à la révision partielle ou totale du SAGE afin d'intégrer les nouvelles connaissances acquises (volet quantitatif, continuité écologique, zones humides, changement climatique) et de garantir, le cas échéant, sa mise en compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne.

##### **3.1.2 Mettre en œuvre une stratégie de communication**

Suite aux élections municipales de 2026 et au renouvellement partiel de la CLE, un temps de formation des nouveaux membres sera nécessaire pour faciliter l'appropriation du SAGE. Une montée en compétence sera ensuite proposée à l'ensemble de la CLE.

Par ailleurs, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire est nécessaire à la mise en œuvre du SAGE.

L'élaboration d'une stratégie de communication permettra d'identifier les cibles, de définir un calendrier et les outils adaptés à développer et diffuser pour informer, sensibiliser, former et mobiliser (REX, visites de terrain, ateliers, plaquettes, webinaires etc.). Elle concernera l'ensemble des enjeux et des acteurs du territoire du SAGE du Loir.

##### **3.1.3 Renforcer la prise en compte des enjeux eau dans les documents d'urbanisme**

La préservation de l'eau ne peut être pensée indépendamment de l'aménagement du territoire, là où se jouent de nombreuses décisions structurantes pour les milieux aquatiques et les usages de l'eau.

Conformément au Décret SAGE, une notice expliquant comment intégrer les dispositions et règles des SAGE aux documents d'urbanisme sera intégrée au PAGD à l'occasion de la prochaine révision du SAGE. Cette notice sera également intégrée parmi les annexes des PLU(i).

La cartographie des zones humides sera mise à jour et diffusée largement. La CLE s'assurera de leur protection à travers la bonne prise en compte des inventaires dans les documents d'urbanisme. La CLE contribuera au porter à connaissance dans le cadre des SCoT et des PLUi.

La cellule d'animation participera aux rencontres régionales et aux GT thématiques du réseau d'animateurs SAGE-SCOT, créé par la Région Pays de la Loire dans le cadre du programme LIFE REVERS'EAU. L'objectif étant de renforcer les liens entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme,

### 3.1.4 Mener des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)

L'ensemble des pressions exercées sur l'hydrologie fragilisent les territoires, les milieux et les rendent moins résilient face aux effets du changement climatique. Dans ce contexte, l'atteinte du bon état quantitatif des masses d'eaux constitue une priorité pour la CLE du SAGE Loir.

En 2025 s'est achevée l'étude de préfiguration HMUC visant à définir les compléments précis à apporter à l'étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loir et de détermination des volumes prélevables (2015-2017). Cette dernière étude n'ayant pas abouti, la CLE du SAGE Loir souhaite s'engager dans une démarche HMUC à l'échelle du bassin du Loir afin de déterminer des volumes prélevables et fournir à la CLE les éléments nécessaires pour fixer des objectifs d'une gestion structurelle équilibrée. A l'issue de l'étude de préfiguration HMUC, la CLE réunie en séance plénière a décidé le 25 novembre 2025 de mener 2 études HMUC désynchronisées : d'abord une étude HMUC Loir amont, puis dans un second temps, une étude HMUC Loir aval, le point de partage se situant au niveau de la station de Villavard (Loir et Cher) avant la confluence de la Braye avec le Loir.

Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie globale destinée à sécuriser la ressource en eau sur nos territoires en conciliant durablement les besoins des milieux aquatiques et les différents usages anthropiques dépendant de cette même ressource en eau.

La mise en œuvre de la démarche HMUC sur le bassin du Loir sera conditionnée par la disponibilité des financements pour la réalisation des études et du poste d'animation associé.

Echéance envisagée : entre 2030 et 2032.

**L'ensemble des actions du programme sont inscrites dans les tableaux en pages 13-18**

### 3.2 Accompagnement des démarches territoriales et synergie (CT et AT)

Les différentes structures porteuses et animatrices de Contrats Territoriaux ou Accords de Territoire listées précédemment (chapitre 2.3.1) définissent les échelles hydrographiques cohérentes et les problématiques prioritaires pour l'élaboration des programmes d'actions.

La CLE poursuit son travail d'accompagnement et de mobilisation des maîtres d'ouvrages à ces échelles au travers des actions suivantes :

- Apporter un appui au pilotage et à la mise en œuvre des contrats lorsque la maîtrise d'ouvrage est plurielle et qu'une coordination entre les maîtres d'ouvrage paraît nécessaire.
- Dans la phase de mise en œuvre des CT/AT, la CLE se tient régulièrement informée de l'avancement des actions du programme et participe, au travers de sa cellule d'animation, au suivi, voire au pilotage du CT.

Dans le cas de l'AT Eau Loir aval, une des animatrices du SAGE assure la coordination et l'animation du contrat à l'appui des 13 maîtres d'ouvrage. La synergie est ainsi pleinement assurée.

Afin de renforcer les liens entre les différentes structures porteuses de programmes d'actions, la cellule d'animation du SAGE prévoit de formaliser un réseau des animateurs et techniciens du bassin du Loir et d'organiser une journée technique annuelle les réunissant tous. L'objectif de cette journée serait :

- Créer du lien et renforcer la cohésion des équipes mobilisées au sein du bassin
- Apporter des échanges de pratiques et des retours d'expériences
- Partager des informations générales et utiles à tous.

**ENJEU N°1 : PORTAGE DU SAGE - ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

Objectifs PAGD	Actions	Porteur(s)	Etat d'engagement en 2026	Actions prioritaires	Échéance				
					2026	2027	2028	2029	2030
1- Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer une coordination de l'ensemble des actions via la structure porteuse du SAGE	→ Faire vivre la CLE et les différentes commissions et groupes de travail	CLE / EP Loire	En cours	X					
	→ Porter la mise en œuvre et la révision du SAGE Loir afin d'assurer l'animation, le secrétariat administratif et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires	CLE / EP Loire	En cours						
	→ Mettre à jour l'état des lieux et étudier l'opportunité de réviser le SAGE	CLE / EP Loire	A engager	X					
	→ Mettre en œuvre une stratégie de communication	CLE / EP Loire	Initié						
	→ Relancer le suivi du SAGE à travers le tableau de bord	CLE / EP Loire	Initié						
	→ Maintenir la cellule d'animation dans sa configuration actuelle, y compris les fonctions supports mutualisées	CLE / EP Loire	En cours	X					
	→ Animer la commission inter-SAGE Loir / Nappe de Beauce	CLE Loir et CLE nappe de Beauce	Initié	X					
	→ Poursuivre la collaboration avec les autres SAGE du bassin de la Maine et participer à l'inter-CLE inondation	EP Loire et EPTB Sarthe / SMBVAR	En cours						
2- Faire émerger et structurer les maîtrises d'ouvrage multithématiques en fonction des enjeux locaux sur l'ensemble du territoire du SAGE	→ Mieux intégrer les EPCI et les syndicats avec des compétences eau à la CLE	CLE / EP Loire	Initié						
	→ Réaliser une cartographie des gouvernances	CLE / EP Loire	Initié						
	→ Apporter un appui à l'émergence et à la structuration des maîtrises d'ouvrage opérationnelles	CLE / EP Loire	En cours						
	→ Porter et animer l'Accord de Territoire Loir aval	CLE / EP Loire	En cours						

**ENJEU N°2 : QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES RESSOURCES**

Objectifs PAGD	Actions	Porteur(s)	Etat d'engagement en 2026	Actions prioritaires	Échéance				
					2026	2027	2028	2029	2030
<b>NITRATES</b> 1- Avoir un portage opérationnel des actions associées par des maîtres d'ouvrage locaux	→ Accompagner, à la demande des acteurs locaux, la mise en place d'actions sur les pollutions diffuses dans les programmes contractuels sur les bassins prioritaires	CLE / EP Loire	En cours	x					
	→ Suivre la mise en œuvre des programmes d'actions et réaliser des bilans annuels	CLE / EP Loire	En cours	x					
<b>PESTICIDES</b> 1- Portage opérationnel des actions liées a la reconquête/préservation de la qualité des eaux en pesticides 2- Atteindre le bon état des masses d'eau et préserver les autres masses d'eau au regard du paramètre Pesticides 3- Réduire tous les usages de produits phytosanitaires	→ Etudier la possibilité d'étendre le réseau de suivi pesticides sur les masses d'eau non prospectées et proposer un ciblage du suivi pertinent (bassins de démonstration, molécules et protocole)	EP Loire / CT / Départements	A engager						
	→ renforcer la prise en compte des enjeux eau dans les documents d'urbanisme (Action transversale aux autres enjeux du SAGE)	CLE / EP Loire	Initié	x					
	→ Accompagner les initiatives en faveur d'une limitation de l'érosion des sols	CLE / EP Loire	Initié						
<b>PHOSPHORE</b> 1- Atteindre le bon état des masses d'eau superficielles en mauvais état 2- Contribuer à la réduction des phénomènes d'eutrophisation de l'axe Loir à travers actions sur masses d'eau en mauvais état via la réduction des apports de ces affluents.	→ Etudier la possibilité d'étendre le réseau de suivi phosphore sur les masses d'eau non prospectées	EP Loire / CT / Départements	A engager						
<b>Veiller sur l'état des eaux, des milieux et de la sécurité sanitaire en lien avec les substances émergentes incluant les produits phytopharmaceutiques et substances hormonales.</b>	→ Réaliser une veille documentaire et suivre les mesures de qualité d'eau en lien avec les substances émergentes	CLE / EP Loire	En cours						

**ENJEU 3 : QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES**

Objectifs PAGD	Actions	Porteur(s)	Etat d'engagement en 2026	Actions prioritaires	Échéance				
					2026	2027	2028	2029	2030
<b>1-Assurer un portage opérationnel des actions sur l'ensemble du territoire du SAGE</b>	→ Apporter un appui à l'élaboration et au pilotage des contrats milieux aquatiques (ou multithématique) à la demande des acteurs locaux	CLE / EP Loire	En cours	x					
<b>2- Assurer une continuité écologique sur l'axe Loir et ses affluents</b>	→ Réviser les données du taux d'étagement du Loir	DREAL	A engager						
	→ Relancer le GT avec les acteurs listés à la dispo CE.4	CLE / EP Loire	A engager						
	→ Poursuivre l'expérimentation de gestion coordonnée des vannages (animation, suivi et évaluation)	CLE / EP Loire / CT	En cours						
	→ Suivre et communiquer l'application des obligations réglementaires sur la gestion des ouvrages en période d'étiage	CLE / EP Loire / CT	A engager						
	→ Compiler et valoriser les travaux de restauration de la continuité écologique engagés sur le territoire (cartographie) et mettre à jour le référentiel des obstacles à l'écoulement	CLE / EP Loire / CT	A engager						
	→ Intégrer un objectif de réduction du taux d'étagement aux futurs programmes contractuels	Structures GEMAPI	A engager						
<b>3- Atteindre le bon état écologique des masses d'eau</b>	→ Réaliser des inventaires et des diagnostics des plans d'eau afin de mieux intégrer la problématique dans les CT/AT	Structures GEMAPI	A engager	x					
	→ Suivre le contenu et l'application des schémas régionaux de carrières	CLE / EP Loire	A étudier						
<b>4- Réduire les phénomènes d'eutrophisation sur l'axe Loir</b>	→ Compiler les inventaires cours d'eau départementaux et veiller à la cohérence à l'échelle du bassin versant (point d'attention sur le 28)	CLE / DDT	A engager						
	→ Prioriser les travaux MA des programmes d'actions contractuels sur les têtes de bassin versant	Structures GEMAPI	En cours						

**ENJEU N°4 : CONNAISSANCE, PRESERVATION ET VALORISATION DES ZONES HUMIDES**

Objectifs PAGD	Actions	Porteur(s)	Etat d'engagement en 2026	Actions prioritaires	Échéance				
					2026	2027	2028	2029	2030
<b>1- Améliorer la connaissance du patrimoine zones humides</b>	→ Sensibiliser les collectivités de la région Centre-Val-de-Loire à l'intérêt d'engager des études d'inventaire	CLE / EP Loire	En cours	x	x	x	x		
	→ Apporter un appui technique aux collectivités engagées dans des inventaires zones humides	CLE / EP Loire	En cours	x	x	x	x	x	x
	→ Mettre à jour le cahier des charges type pour mise en cohérence avec les évolutions réglementaires et les SAGE voisins	CLE / EP Loire	A engager						
	→ Centraliser les données d'inventaires de zones humides effectives et les intégrer à la cartographie	EP Loire	En cours	x	x	x	x	x	x
<b>2- Protéger, préserver et gérer les zones humides notamment stratégiques</b>	→ Elaborer une méthodologie permettant de hiérarchiser les zones humides effectives au regard des enjeux eau	CLE / EP Loire	A engager					x	x
	→ Réaliser une notice de prise en compte des enjeux eau dans les documents d'urbanisme (Action transversale aux autres enjeux du SAGE)	CLE / EP Loire / DDT	A engager					x	x

**ENJEU N°5 : GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES**

Dispositions PAGD	Actions	Porteur(s)	Etat d'engagement en 2026	Actions prioritaires	Échéance				
					2026	2027	2028	2029	2030
<b>EAUX SUPERFICIELLES</b> 1- Améliorer la connaissance des masses d'eau superficielles en risque hydrologie	→ Mener deux études HMUC sur le bassin du Loir	CLE / EP Loire	Initié	x					
	→ Partager les résultats des études HMUC et favoriser l'émergence de programme d'actions visant au respect des volumes prélevables	CLE / EP Loire	A engager						
	→ Intégrer les volumes prélevables aux documents du SAGE	CLE / EP Loire	A engager						
<b>EAUX SUPERFICIELLES</b> 2- Atteindre le bon état quantitatif des masses d'eau en risque hydrologie 3- Assurer le portage opérationnel des actions associées	→ S'approprier les résultats de l'étude HMUC Argance et construire une trajectoire vers le respect des objectifs fixés par la mise en œuvre d'un plan d'actions	CLE / EP Loire	Initié	x					
	→ Accompagner et inciter les acteurs à la sobriété et à la mise en place de mesures sans regret	CLE / EP Loire	A engager	x					
	→ Accompagner l'émergence de gestions collectives notamment sur les unités en déficit.	CLE / EP Loire	A engager	x					
	→ Suivre et communiquer sur le respect des DOE à travers le tableau de bord	CLE / EP Loire	Initié						
	→ Evaluer la pertinence des DOE actuels du SAGE et renforcer leur suivi. Intégrer au SAGE le suivi de piézomètres de référence (gestion structurelle).	CLE / EP Loire	A engager						
<b>EAUX SOUTERRAINES</b> 1- Atteindre le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines en risque quantitatif 2- Assurer le portage opérationnel des actions associées	→ Suivre et accompagner les travaux du comité de gestion de la nappe du Cénomani	CLE / EP Loire	En cours						
	→ Suivre la mise en œuvre des dispositions du SAGE Nappe de Beauce à travers la commission Inter-SAGE	CLE / EP Loire	En cours						

**ENJEU N°6 : SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Objectifs PAGD	Actions	Porteur(s)	Etat d'engagement en 2026	Actions prioritaires	Échéance				
					2026	2027	2028	2029	2030
<b>1- Assurer une satisfaction de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du bassin versant</b>	→ Suivre et communiquer sur les projets d'interconnexions et/ou de sécurisation de l'AEP et des volumes prélevés à travers le tableau de bord	CLE / EP Loire	Initié	x					
<b>2- Assurer la satisfaction de l'usage eau potable via la distribution d'une eau conforme aux normes réglementaires</b>	→ Inciter les collectivités à réaliser un diagnostic de la qualité de leur réseau d'eau potable	CLE / EP Loire	A engager						
<b>3- Poursuivre et développer une politique d'économies d'eau individuelle et collective</b>	→ Suivre et communiquer les schémas directeur de l'AEP à travers le tableau de bord	CLE / EP Loire	Initié	x					
	→ Informer et sensibiliser les collectivités et la population aux économies d'eau	CLE / EP Loire	A engager						

**ENJEU N°7 : INONDATIONS**

Objectifs PAGD	Actions	Porteur(s)	Etat d'engagement en 2026	Actions prioritaires	Échéance				
					2026	2027	2028	2029	2030
<b>1 - Assurer un portage opérationnel des actions de prévention et prévision du risque inondations</b>	→ Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de PEP et de PAPI	CLE / EP Loire	En cours	x					
<b>3 - Améliorer la connaissance de l'aléa inondation et la conscience de ce risque</b> <b>7- Réduire les conséquences négatives des inondations en mettant en place des actions de protection des enjeux exposés</b>	→ Communiquer sur le risque inondation, ses conséquences et les comportements à adopter	CLE / EP Loire	En cours	x					
<b>5 - Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire</b>	→ Participer au GT sur la planification et l'aménagement du territoire	CLE / EP Loire (PAPI Loir)	A engager						

### 3.3 Cartographie des gouvernances du territoire

Il s'agit de développer la vision à long terme de la CLE sur l'organisation des compétences dans le domaine de l'eau sur son territoire. Cette réflexion ne porte pas engagement, puisque la CLE ne maîtrise pas les décisions qui relèvent des collectivités concernées. Mais elle peut guider son action dans l'optique d'une stratégie d'influence.

La mise en œuvre du SAGE repose en grande partie sur la capacité des acteurs locaux à se mobiliser et à s'organiser pour conduire des actions qui répondent aux objectifs fixés. Constatant certaines carences en la matière et un manque de moyens, la CLE a formulé une proposition d'organisation à l'échelle d'entités hydrographiques cohérentes.

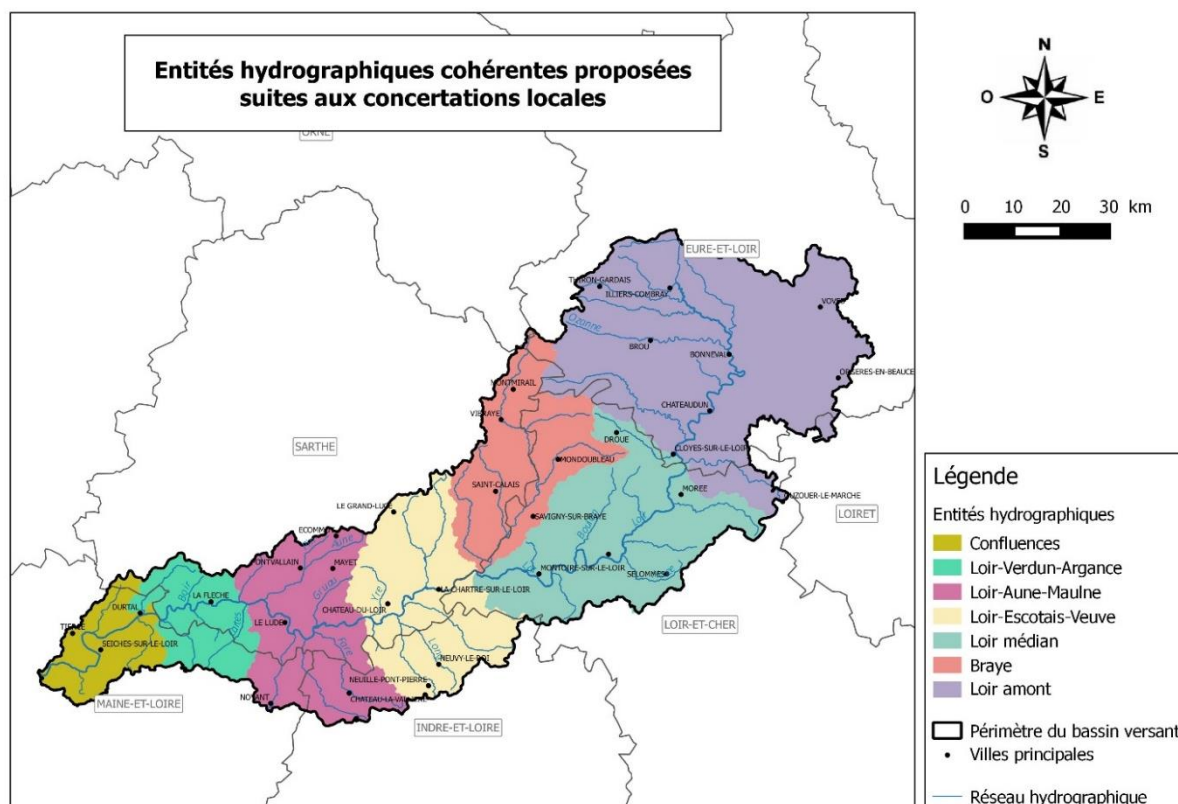


Figure 7 : Proposition de la CLE pour la définition des entités hydrographiques cohérentes

La structuration de la compétence GEMAPI qui s'est peu à peu mise en place sur le territoire (voir carte en annexe) traduit plus ou moins cette proposition d'organisation.

D'ici 2027, la CLE élaborera une cartographie croisant les enjeux du territoire, les maîtres d'ouvrage présents (et absents), les gouvernances en place pour répondre aux enjeux, les outils mis en place (exemple : accord de territoire, PCAET, plan d'alimentation territoriaux, OUGC, ...).

Les premiers éléments cartographiques figurent en annexe. A partir de ce travail préliminaire, il s'agira d'identifier des besoins de mise à jour et d'approfondissement, et de mettre en évidence les articulations qui existent ou pas entre les instances de gouvernance et/ou les acteurs du territoire (CLE, Copil de PAPI, de PCAET, de SCOT...), sous la forme de schémas ou de cartes mentales.

Par ailleurs, cette démarche met en évidence la nécessité de mieux intégrer les EPCI et syndicats exerçant des compétences eau à la CLE. Une proposition de renouvellement de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE sera ainsi formulée en 2026. Conformément au Décret SAGE, au moins un représentant de structure porteuse de schéma de cohérence territoriale (SCoT) siègera en CLE.

Une fois la cartographie réalisée, la CLE pourra questionner l'adéquation entre les enjeux du territoire et les gouvernances en place.

### 3.4 Les mutualisations et la rationalisation des maîtrises d'ouvrage

#### 3.4.1 En inter-SAGE et SAGE/CT portés par l'EP Loire

En tant que structure porteuse de 9 SAGE (représentant, à l'échelle du bassin de la Loire, 1/3 du nombre de SAGE et 31,5% de la surface) et de plusieurs contrats territorialisés, l'Etablissement public Loire s'attache depuis plus de 10 ans à renforcer les synergies territoriales et à développer des voies de mutualisations entre ces différentes démarches.

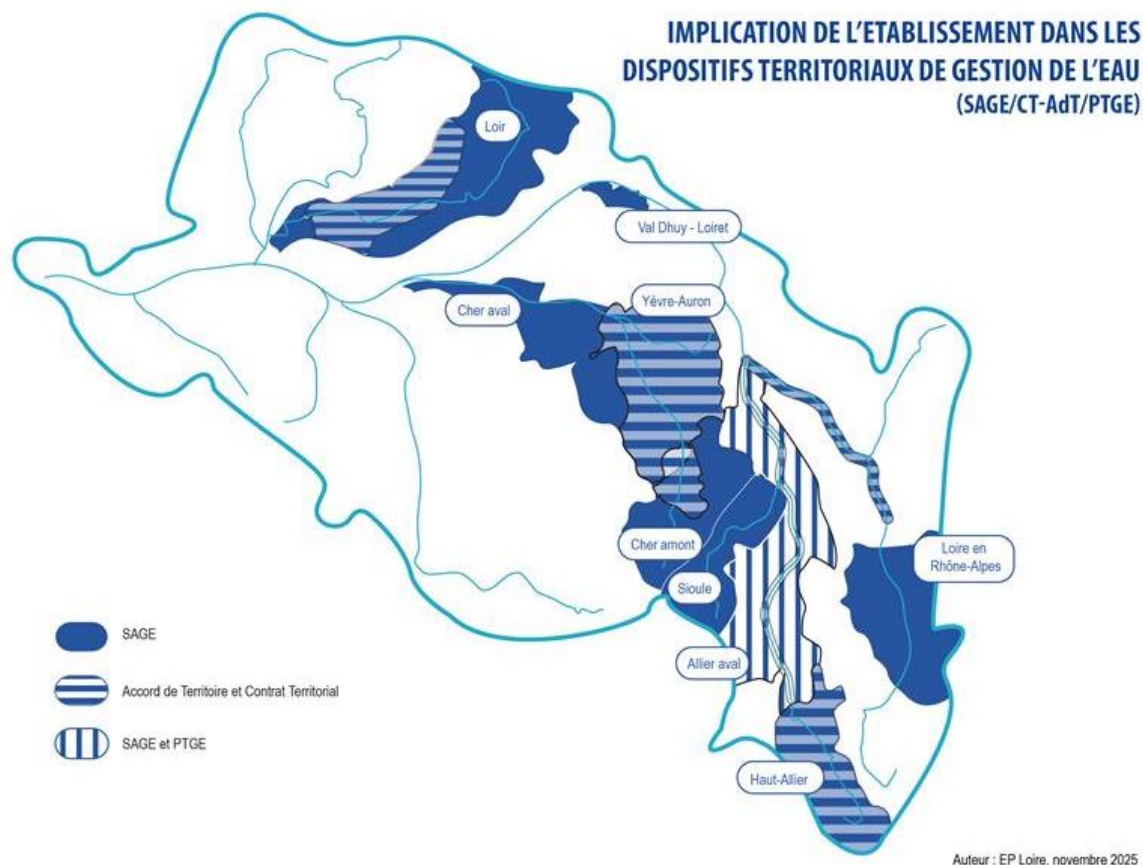


Figure 8 : Implication de l'Etablissement dans le dispositif SAGE et contrats territorialisés

#### Mutualisation des moyens humains

Chaque procédure de SAGE portée par l'EP Loire est animée par au moins un animateur mis à disposition de la CLE.

Ce dernier bénéficie d'un appui sur des fonctions supports et des compétences techniques spécifiques assurées par des agents mutualisés. Au total pour les 9 SAGE portés par l'EP Loire, cela représente 5,5 ETP valorisés étant rappelé qu'un appui non négligeable est également apporté par d'autres agents de l'Etablissement pour les actions relevant des marchés publics, finances, comptabilité, ressources humaines, etc ... Ils se répartissent de la manière suivante :

- Appui « administratif et financier » (2,1 ETP)
- Appui « SIG » (1 ETP)
- Appui « Continuité écologique, transit sédimentaire et hydrologie » (0,75 ETP)
- Appui « Renforcement des synergies inter-SAGE et inter-SAGE/CT » + encadrement (1 ETP)
- Appui « HMUC » (0,4 ETP)

A titre d'exemples (non exhaustif), cette mutualisation de moyens aura permis récemment à la CLE du SAGE du Loir de bénéficier :

- d'une refonte du site internet
- de la réalisation de cartographies mises à jour
- d'un appui sur la mise en place d'une gestion coordonnée des vannages en Loir-et-Cher ...

### Renforcement des coopérations et des synergies

L'Etablissement organise annuellement une conférence réunissant les Présidents de CLE des SAGE dont il assure le portage, ainsi que le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce temps d'échanges permet de faire un point sur l'état d'avancement des procédures, de partager des informations et des expériences et de favoriser l'expression de positions sur des sujets communs.

Sur un plan organisationnel, les animateurs de SAGE et CT ainsi que les agents mutualisés constituent un réseau qui se réunit régulièrement sur les périmètres des SAGE. Au cours de ces rencontres, sont abordés des points administratifs et techniques avec des interventions de partenaires en salle puis sur le terrain en fonction des enjeux locaux.

Dans une logique de montée en compétence personnelle et collective, chaque animateur se voit confier une thématique de référence en fonction principalement de son cursus de formation, de son expérience professionnelle et des spécificités territoriales de son périmètre d'intervention.

#### 3.4.2 Autres actions en inter-SAGE

Il existe une **commission inter-SAGE Loir / Nappe de Beauce** (procédure portée par la structure porteuse du SAGE Nappe de Beau en cours de changement). Animée par les animateurs des 2 SAGE, cette instance de travail est notamment chargée de garantir une bonne coordination et mise en cohérence des actions à l'échelle des milieux et ressources communes aux deux territoires. Concrètement, elle ne s'est pas réunie depuis un certain temps, suite à des changements d'animateur au sein des deux structures. Mais les relations entre les cellules d'animation perdurent et les échanges techniques sont réguliers. La chargée de mission gestion quantitative du Loir participe activement aux études de gestion quantitative du territoire Nappe de Beauce.

Les **SAGE Huisne et Sarthe aval**, porté par l'EPTB de la Sarthe, sont limitrophes du SAGE du Loir et participent ensemble au **bassin de la Maine**. Des enjeux sont communs comme la gestion des inondations à la confluence des Basses Vallées Angevines, la gestion quantitative de la nappe des sables du Cénomaniens et la lutte contre l'érosion des sols. A ce titre, les cellules d'animation des 3 SAGE se réunissent régulièrement pour travailler sur ces sujets et proposer des positions communes, bénéficier de partage de compétences et réfléchir au développement d'outils communs.

### 3.5 Implication dans le cycle Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

La CLE et la cellule d'animation sont impliquées dans le cycle de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) par les sollicitations de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) aux différentes étapes de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).



Figure 9 : Calendrier de travail global du cycle 4 de la DCE

Depuis 2024, la CLE a :

- Participé à la concertation technique sur l'état des lieux des masses d'eau (de début décembre à fin mars 2025)
- S'est prononcée, au titre des assemblées réglementairement consultées, sur le projet des enjeux du bassin (de fin novembre 2024 à fin mars 2025)
- A émis un avis sur le volet stratégique du programme de mesures (de février à juin 2025)

La prochaine participation de la CLE sera sur le projet de SDAGE 2028-2033, dans le cadre de la consultation des assemblées qui se déroulera de fin novembre 2026 à fin mars 2027.

L'avis de la CLE du SAGE Loir sera formulé au **premier trimestre 2027**

Compte tenu de cette organisation cyclique sur 6 ans, la CLE et la cellule d'animation seront également mobilisées pour :

- La concertation technique sur la révision de l'état de lieux du SDAGE en vue de l'élaboration du SDAGE 2034-2039 : **horizon 2030**
- La consultation sur les questions importantes du SDAGE 2034-2039 : **premier semestre 2030**

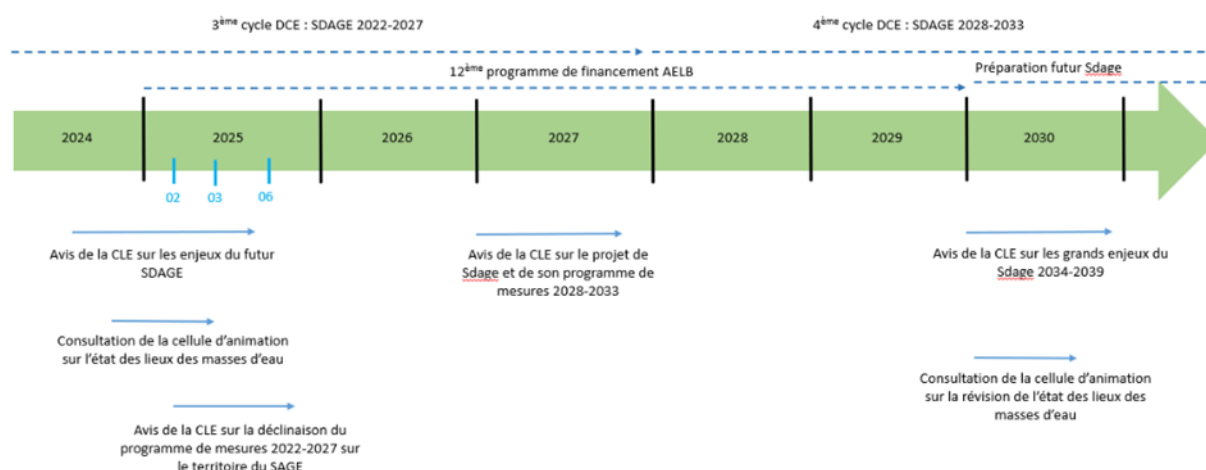


Figure 10: Calendrier d'implication de la CLE dans le cycle de la DCE

#### 4 CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNEL PLURIANNUEL

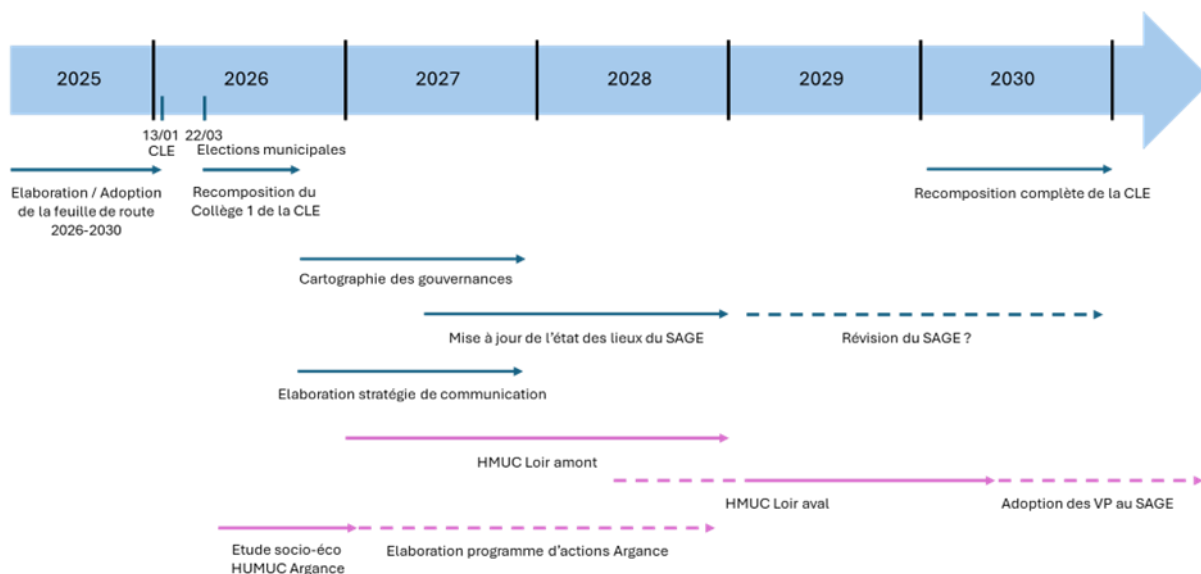


Figure 11 : Calendrier prévisionnel sur 2026-2030

Pendant la durée de validité de la présente feuille de route, un certain nombre de prestations externalisées seront engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Loir. Le tableau suivant synthétise les éléments relatifs au calendrier d’engagement de ces investigations ainsi qu’à titre indicatif les montants prévisionnels estimés.

Intitulé	Territoire concernée	Montant prévisionnel	Année d’engagement de l’étude
Etude Socio-économique HMUC	Argance	20 000 €	2026
Construction d’un programme d’actions type PTGE	Argance	100 000 €	2027
Etudes HMUC	Loir amont, puis Loir aval	1 400 000 €	2027
Révision du SAGE (à confirmer)	Loir	100 000 €	2027
<b>TOTAL</b>		<b>1 620 000 €</b>	

Ce programme d’actions est fortement dépendant de la capacité à mobiliser les financements nécessaires à sa mise en œuvre. En effet, la CLE a pris acte que l’EP Loire n’a pas les moyens de couvrir les restes à charge et ne peut plus couvrir le risque financier avant la notification d’une étude ou le recrutement d’un agent qui serait chargé de piloter cette dernière sur plusieurs années.

## **ANNEXE : CARTOGRAPHIE DES GOUVERNANCES DU TERRITOIRE**

Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT)

Plans Climat-Air-Energie-Territoire (PCAET)

Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)

Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Organisation de la compétence « Assainissement collectif »

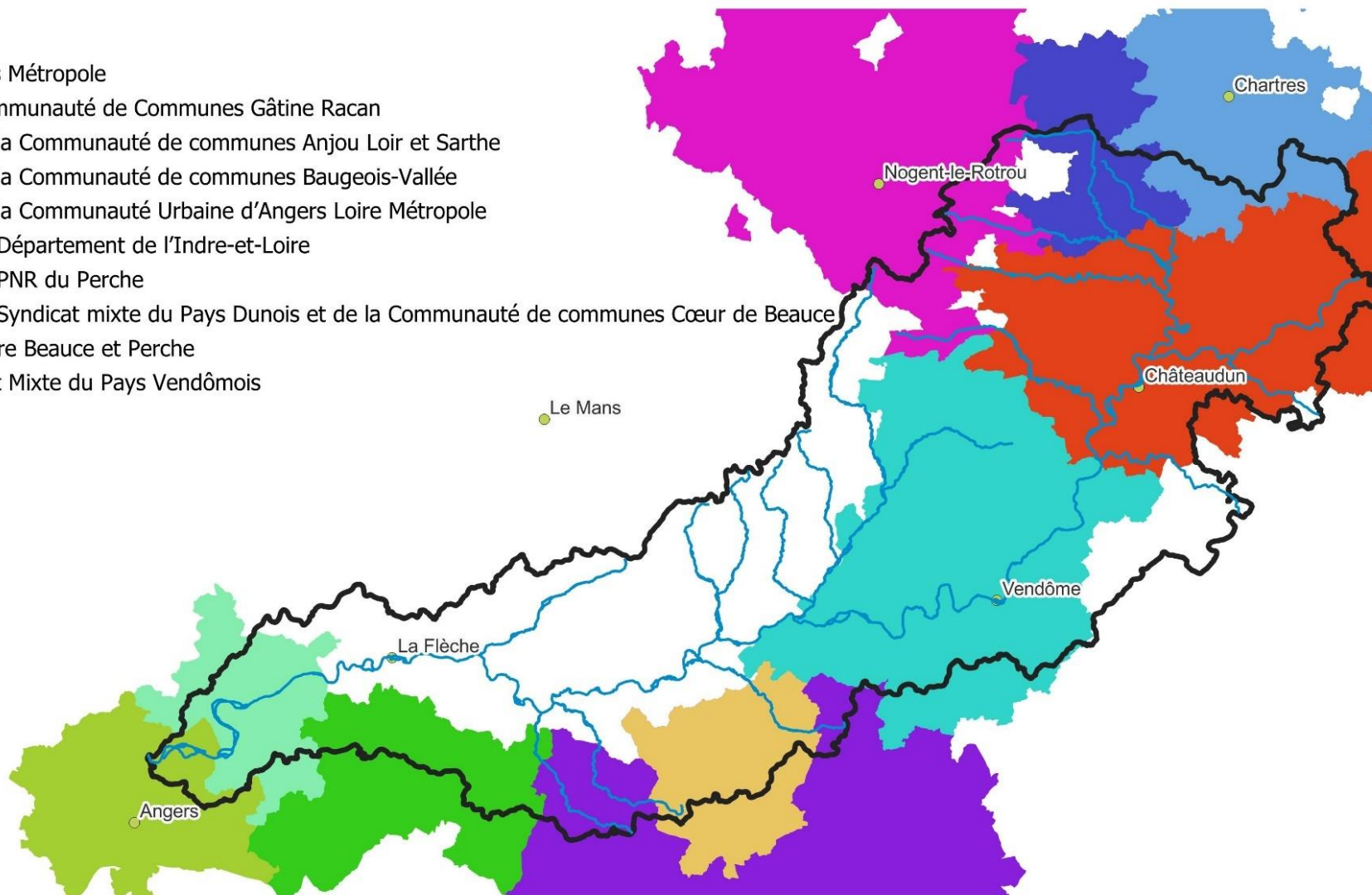
Organisation de la compétence « Assainissement non collectif »

Organisation de la compétence « eau potable »

Organisation de la compétence GEMAPI

## Périmètre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

- Chartres Métropole
- PAT Communauté de Communes Gâtine Racan
- PAT de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
- PAT de la Communauté de communes Baugeois-Vallée
- PAT de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole
- PAT du Département de l'Indre-et-Loire
- PAT du PNR du Perche
- PAT du Syndicat mixte du Pays Dunois et de la Communauté de communes Cœur de Beauce
- PAT Entre Beauce et Perche
- Syndicat Mixte du Pays Vendômois

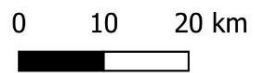
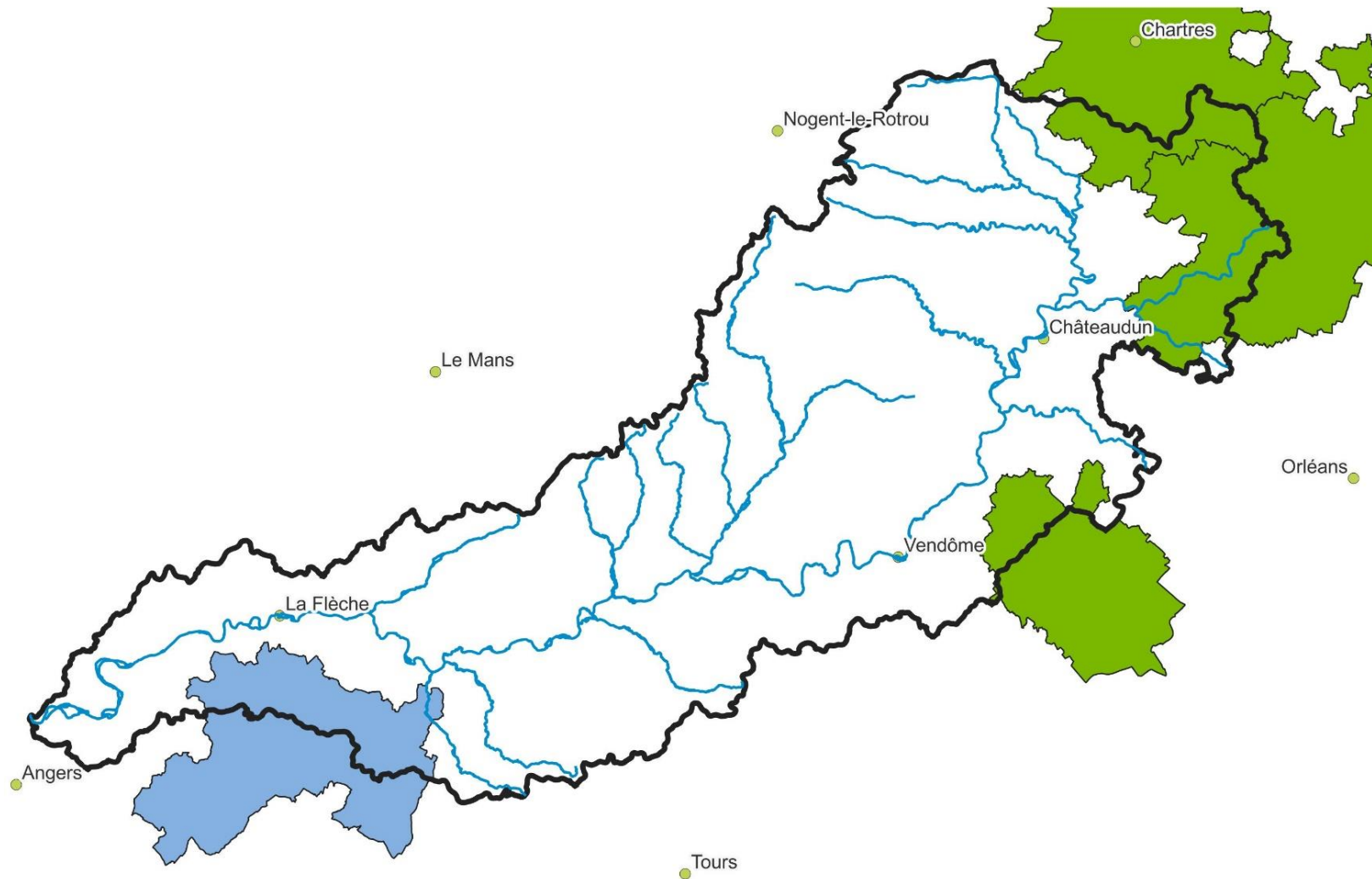


0 10 20 km



Sources : France PAT, octobre 2025

# Avancement de la démarche PCAET



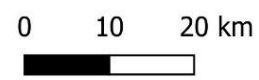
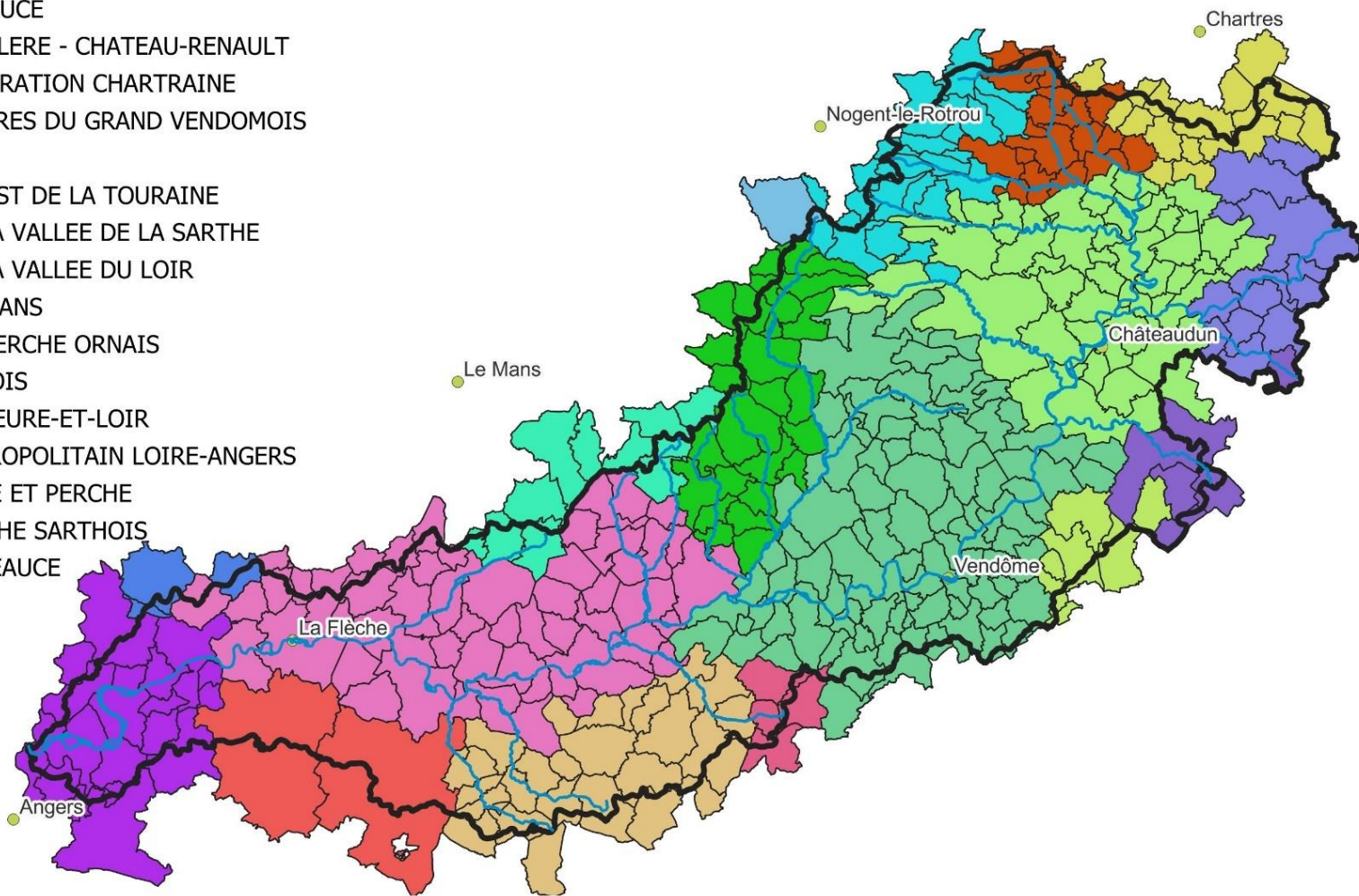
Sources : ADEME, octobre 2025

avancement de la démarche  
■ Dépôt pour avis  
■ Mise en oeuvre

# Schéma de cohérence territoriale (SCoT) - couverture communale

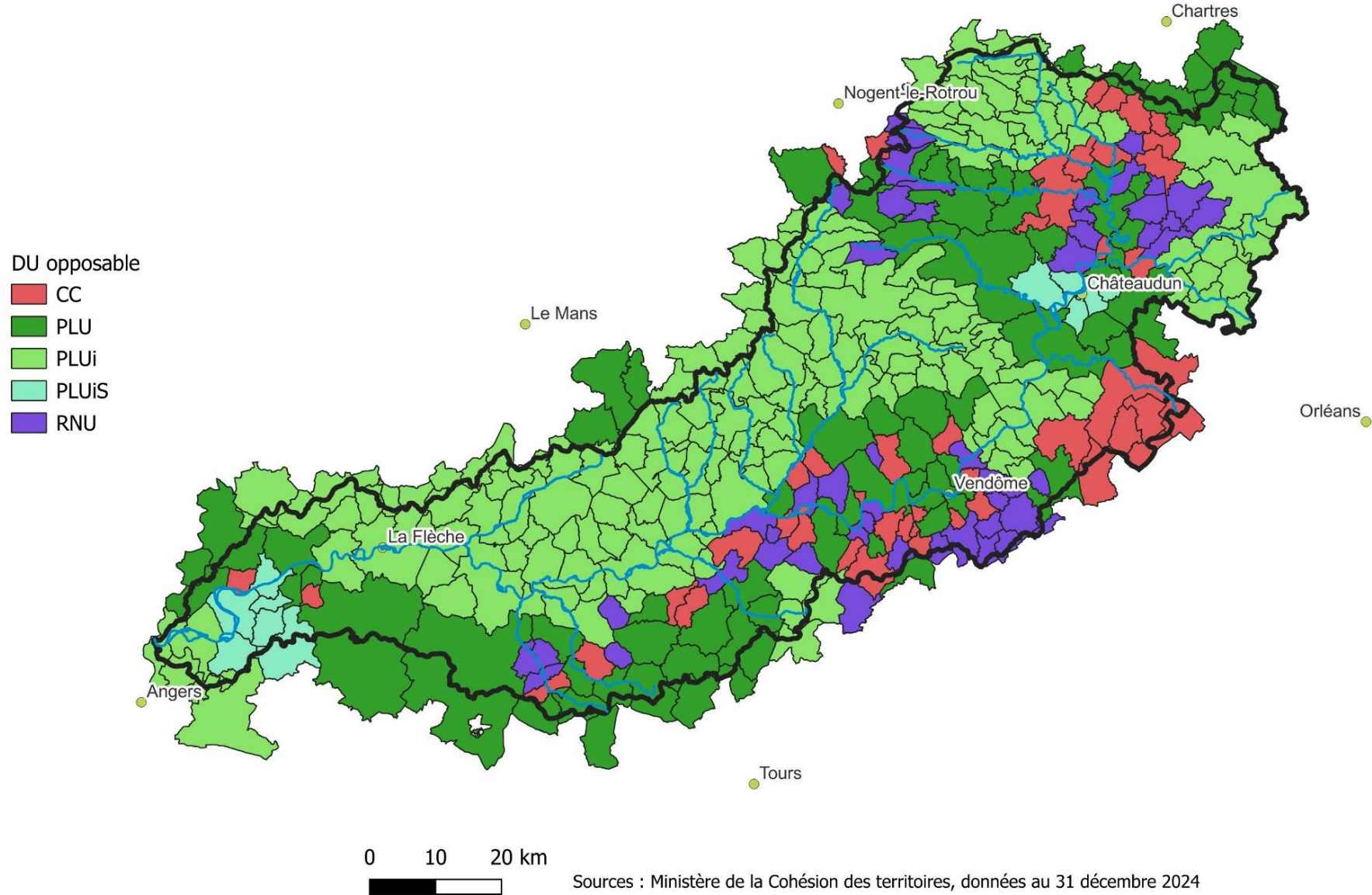
SCoT

- BAUGEOIS-VALLEE
- COEUR DE BEAUCE
- D'AMBOISE - BLERE - CHATEAU-RENAULT
- DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
- DES TERRITOIRES DU GRAND VENDOMOIS
- DU BLAISOIS
- DU NORD-OUEST DE LA TOURAINE
- DU PAYS DE LA VALLEE DE LA SARTHE
- DU PAYS DE LA VALLEE DU LOIR
- DU PAYS DU MANS
- DU PAYS DU PERCHE ORNAIS
- DU PAYS DUNOIS
- DU PERCHE D'EURE-ET-LOIR
- DU POLE METROPOLITAIN LOIRE-ANGERS
- ENTRE BEAUCE ET PERCHE
- PAYS DU PERCHE SARTHOIS
- PETR LOIRE BEAUCE

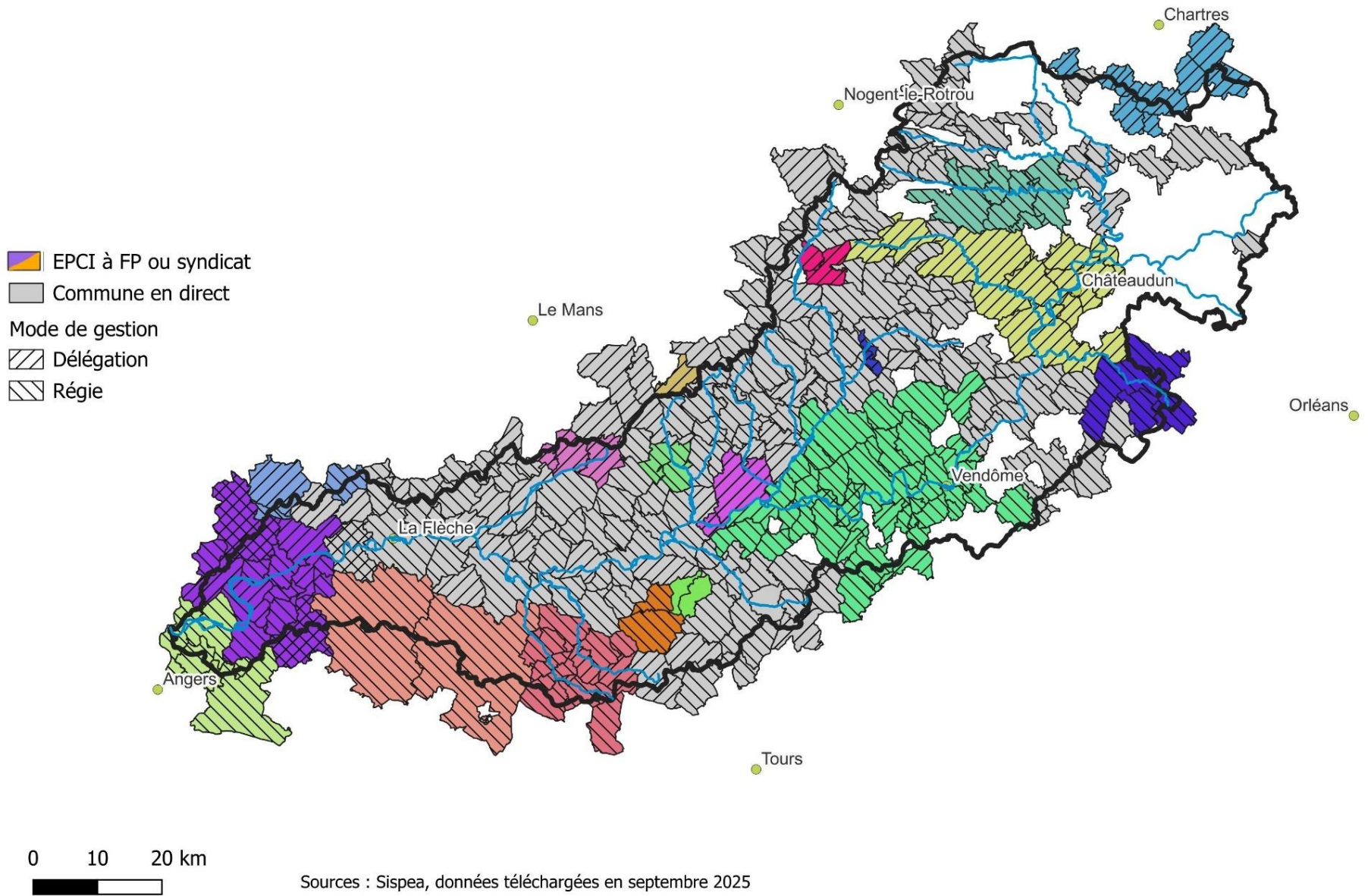


Sources : Ministère de la Cohésion des territoires, données au 31 décembre 2024

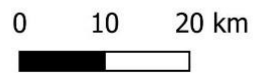
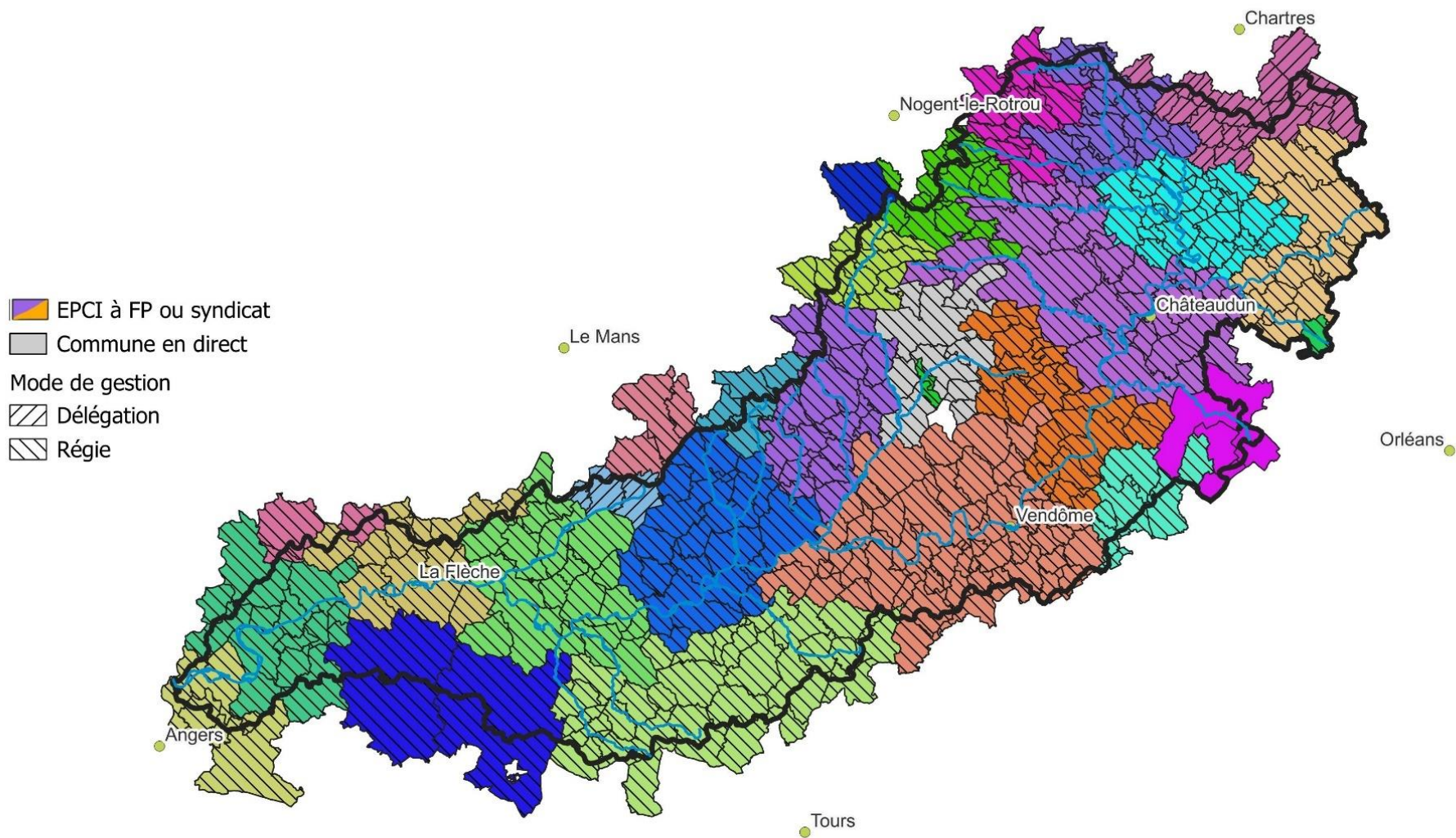
# Documents d'urbanismes opposables



# Organisation des services « collecte » pour l'assainissement collectif

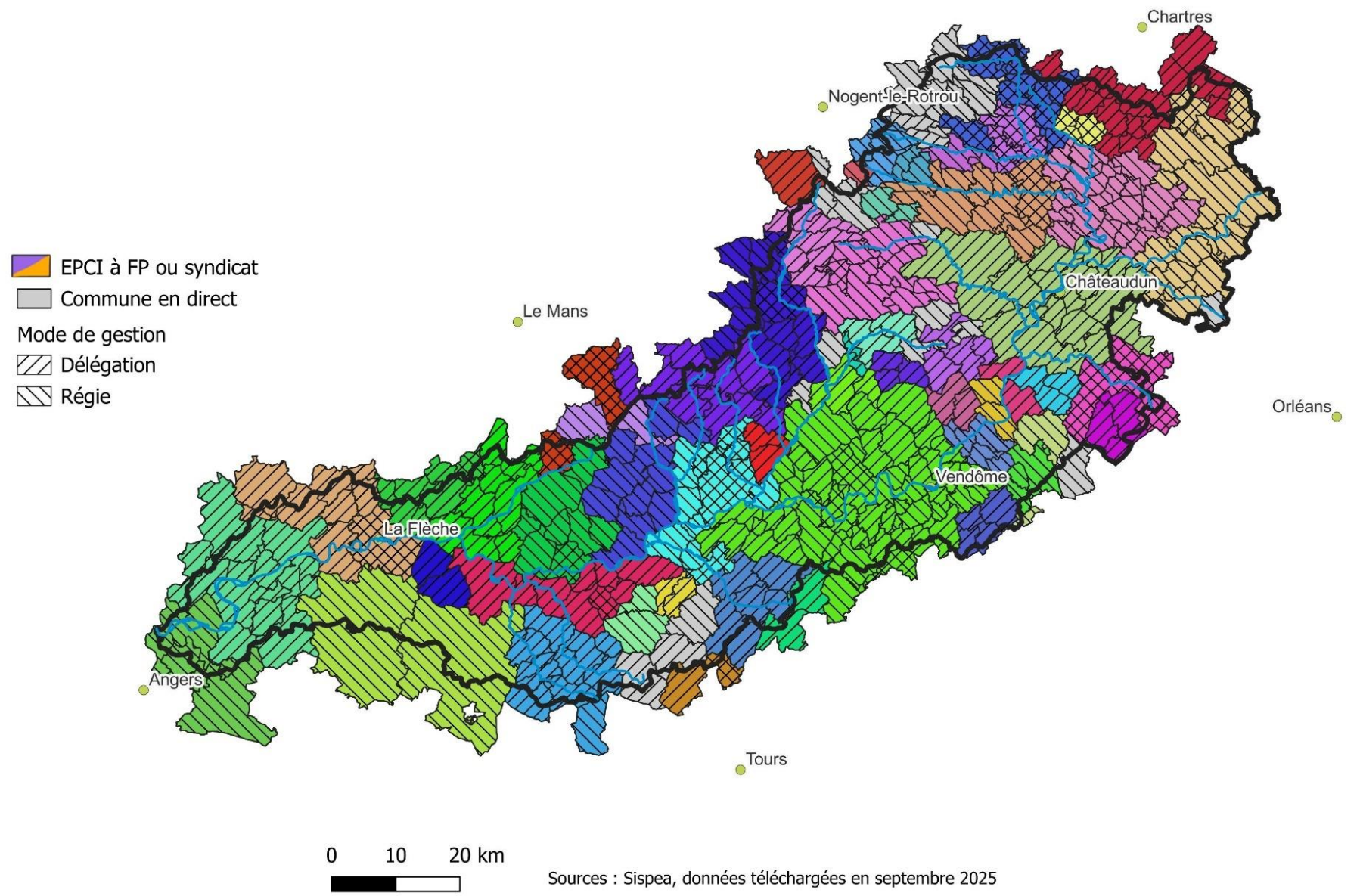


# Organisation des services d'assainissement non collectif

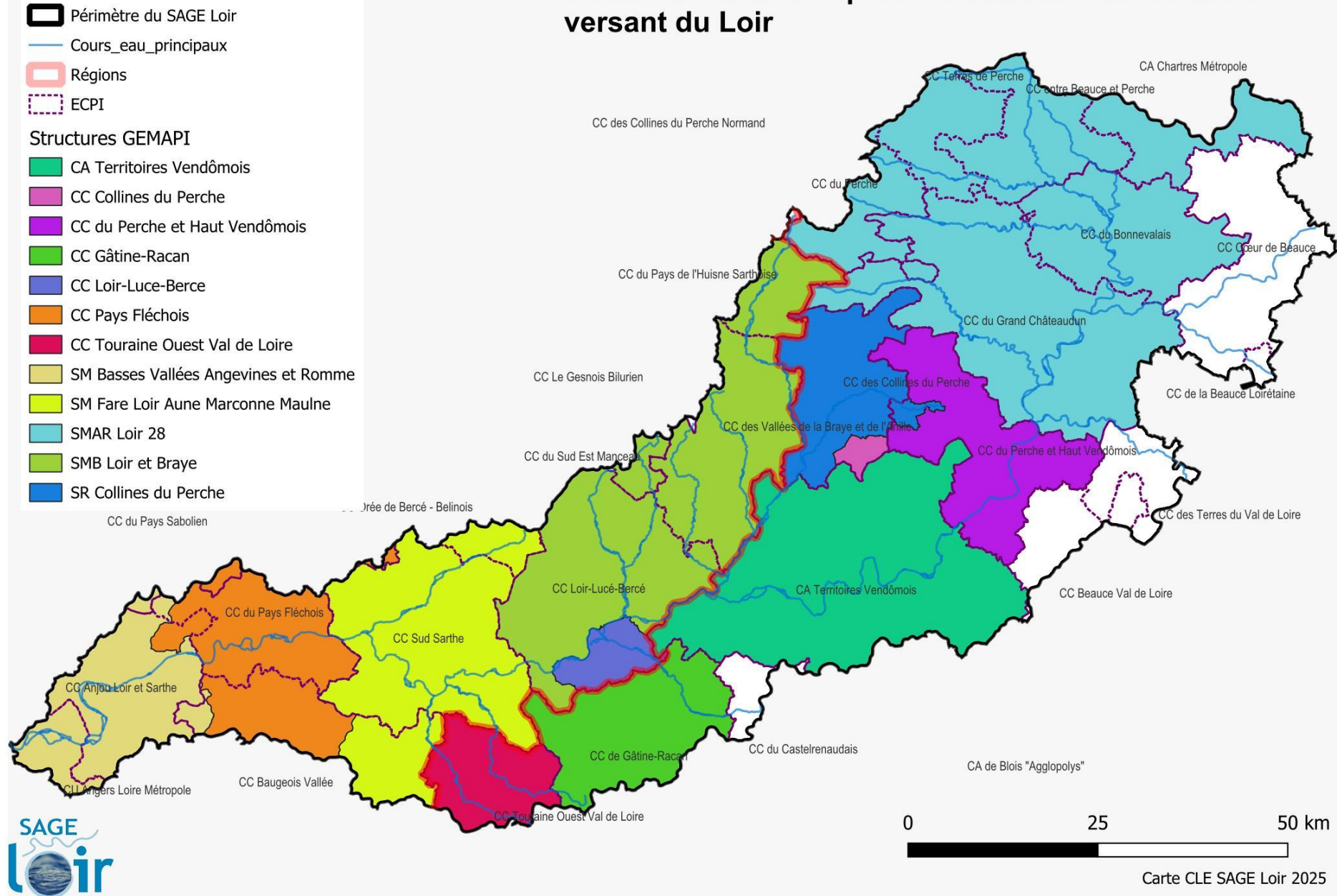


Sources : Sispea, données téléchargées en septembre 2025

# Organisation des services "production" d'eau potable



## L'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Loir



# Périmètres des PEP et PAPI

